



# Le contrôle d'accès arrive en déchèteries !



À compter du 5 janvier 2026, le SICED Bresse Nord met en place un système de CONTRÔLE D'ACCÈS avec lecture de plaque d'immatriculation dans ses 6 déchèteries : Ouroux-sur-Saône, St-Martin-en-Bresse, Pierre-de-Bresse, St-Germain-du-Bois, St-Germain-du-Plain et Dampierre-en-Bresse

## Pourquoi un contrôle d'accès ?

- Il limite l'accès aux seuls habitants du territoire qui auront préalablement enregistré leurs véhicules,
- Il améliore les conditions de travail des agents d'accueil valoristes confronté·e·s à de très nombreuses incivilités,
- Il priviliegié la disponibilité des gardiens pour accompagner les usagers et faciliter leurs gestes de tri,
- Il renforce la sécurité en limitant le nombre de véhicules présents simultanément sur les déchèteries,
- Il recueille des données pour comprendre les habitudes des usagers et ainsi adapter régulièrement le service,
- Il permet de réduire le volume des apports et d'atteindre les objectifs écologiques,
- Il limite les apports abusifs ou extérieurs et permet de maîtriser les coûts.

## Que dois-je faire ?

**Je crée un compte et j'inscris l'immatriculation de mes véhicules  
sur le site internet du SICED  
Inscription en ligne à compter du 1<sup>er</sup> décembre**

Pour continuer à accéder aux déchèteries, à compter du 1<sup>er</sup> décembre, les usagers particuliers comme professionnels devront enregistrer leurs véhicules en passant par un Portail Web dédié accessible sur le site internet du SICED Bresse Nord. Pour ce faire, il conviendra de disposer d'une adresse électronique.

## **Préparez les documents à fournir**

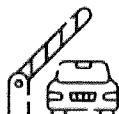
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité ou d'eau potable),
- Carte grise à jour,
- Kbis ou avis de situation au répertoire Sirene de moins de 3 mois pour les professionnels.

L'usager particulier qui ne dispose pas d'un accès à internet ou d'une adresse électronique pourra enregistrer son véhicule via une inscription papier en renseignant un numéro de téléphone valide et en service obligatoirement pour être contacté par la collectivité (validation d'inscription, changement/erreur sur le système ...).

Le formulaire papier est disponible sur le site internet du SICED, dans les déchèteries et à l'accueil du SICED (391 rue des Autelins 71310 SERLEY).

Le dossier complet (formulaire rempli, daté, signé et accompagné des photocopies des justificatifs) est à envoyer par mail à l'adresse [accesdecheteries@sicedbressenord.fr](mailto:accesdecheteries@sicedbressenord.fr), par voie postale ou à déposer uniquement à l'accueil du SICED (391 rue des Autelins 71310 SERLEY).

## **Comment fonctionne ce système ?**



**J'arrive  
à la déchèterie**



**Une caméra  
lit ma plaque**



**L'accès  
est validé**

## **— À partir de quand le contrôle d'accès s'applique-t-il ? —**

### **Abaissement des barrières le 5 janvier 2026**

Les barrières seront définitivement abaissées le lundi 5 janvier dans toutes les déchèteries. À partir de cette date, le système de contrôle d'accès avec lecture de plaque d'immatriculation sera pleinement opérationnel.

## **Rappel concernant les dépôts sauvages**

Déposer ses déchets devant la déchèterie constitue un dépôt sauvage qui expose pénallement le contrevenant à une amende de 135 € à laquelle s'ajoute 250 € de forfait Tri/Enlèvement/Traitement de la part du SICED.

## **Pour plus d'informations...**

RDV sur le site internet du SICED : [www.siced-bresse-nord.fr](http://www.siced-bresse-nord.fr) ou contactez le service Déchèteries du SICED Bresse Nord au 03 85 76 98 45 (choix 3) ou à l'adresse électronique suivante : [accesdecheteries@sicedbressenord.fr](mailto:accesdecheteries@sicedbressenord.fr).

